



# FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

## Union Fédérale CGT DIR Ouest

# Déclaration CGT au Comité Technique du 8 octobre 2020

La crise sanitaire a rappelé le rôle essentiel des services publics et remis au grand jour le caractère indispensable et précieux du travail des agent·e·s du secteur public, sans qui, rien n'aurait été et rien ne sera possible.

De nombreux agent·e·s ont été dans l'obligation de travailler en présentiel, sans les protections nécessaires et sans définition claire des missions essentielles. Le télétravail s'est transformé en travail à distance en mode dégradé pour beaucoup, sans moyens et sans garanties.

L'administration a décidé seule du positionnement en ASA, télétravail et présentiel des personnels alors même que ces critères ont servi plus tard dans leur gestion individuelle. Car après avoir loué le dévouement des agent·e·s publics pendant le confinement, le mépris des gouvernants a repris son cours comme s'il ne s'était rien passé ! Suppression de congés, « prime Covid » discrétionnaire, poursuite du gel du point d'indice et des réformes sans bilan, ni étude d'impact sur les organisations et les conditions de travail.

Sur la « prime Covid » qui a sans doute été attribuée à des agent·e·s qui avaient toutes les raisons d'en bénéficier, il apparaît que l'enveloppe insuffisante prive certains agent·e·s de ce bénéfice alors qu'ils auraient légitimement pu y prétendre.

Frustration, découragement, dégoût, alors qu'il s'agissait de reconnaître les efforts des personnels durant cette phase exceptionnelle, le sentiment qui domine est que lorsqu'il s'agit de saluer le travail des agent·e·s de la Fonction publique, le gouvernement ne peut s'empêcher de négocier, de couper les cheveux en quatre, de monter des usines à gaz, alors que dans le même temps, il n'hésite pas à dégainer en urgence des dizaines de milliards pour aider le patronat. Le plus simple et le plus sain aurait été de procéder à une mesure générale avec, bien entendu, un effort particulier pour les personnels hospitaliers.

La formule choisie par le gouvernement a, une fois de plus, conduit à diviser les personnels, à aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes, à opérer des différences entre collègues, entre services, entre missions, entre territoires, entre versants de la Fonction publique, suscitant ainsi frustration et mécontentement, au détriment notamment de la cohésion des équipes.

Avec le gel interminable de la valeur du point d'indice et le démantèlement des carrières, le gouvernement poursuit dans la droite ligne de la loi dite de « transformation de la Fonction publique », une politique d'austérité qui conduit à terme à la perte de l'attractivité de la Fonction publique et à l'affaiblissement du service public.

S'il n'y a pas d'argent magique, comme a répondu le Président de la République à une aide soignante réclamant plus de moyens pour l'hôpital, nous constatons que subitement des milliards sont apparus pour sauver l'économie capitaliste, incapable de faire face à la crise.

À l'image du plan dit « de relance », les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale confirment la mise en œuvre d'une politique au service du capital.

Les entreprises seraient ainsi exonérées d'impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros par an et ce sans aucune condition ! Cette mesure confirme la volonté gouvernementale de poursuivre et amplifier les multiples suppressions, exonérations et allègements des impôts et des cotisations sociales.

Dans le même temps, c'est la plus grande privatisation possible des services publics et des politiques publiques qui est recherchée toujours dans l'objectif de livrer au capital les services publics non régaliens et la Sécurité sociale pour lui permettre de faire toujours plus de profits !

Action Publique 2022, sous couvert de réformer le statut de la fonction publique, le détruit et accentue l'affaiblissement de la puissance publique pour le seul profit des entreprises. Le recours à des contractuel·le·s, la précarisation des emplois, l'individualisation de la gestion, la disparition des mécanismes garantissant la gestion paritaire des déroulements de carrière renforce l'arbitraire et creuse les inégalités.

L'externalisation et les privatisations vers un secteur privé avide de profits ont des conséquences sur la qualité et le coût du service rendu aux citoyen·ne·s qui se voient contraint·e·s de payer plus cher l'usage d'un service public.

Le projet de loi de finances 2021, présenté en Conseil des ministres le lundi 28 septembre 2020 prévoit une nouvelle fois une baisse des effectifs des agent·e·s de l'État avec 954 postes supprimés pour nos Ministères et une logique libérale d'abandon de missions de service public.

Le décret du 15 août 2020 qui précise l'un des articles de la loi d'orientation des mobilités, permet la concession de nouvelles portions de routes nationales aux sociétés d'autoroutes. C'est un transfert de charge de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales, avec de juteux profits pour les actionnaires des autoroutes qui exigent bien évidemment en contre-partie la prolongation des contrats de concession. Or, toutes les études, y compris parlementaires, démontrent le surcoût pour les usager·e·s et les citoyen·ne·s de ces concessions. Selon cette orientation, quel avenir pour les DIR ?

Pour la CGT, l'État doit se donner les moyens d'entretenir son réseau par des moyens financiers et humains suffisants, la gestion et l'entretien du domaine public routier ne peuvent être exercés que par des agent·e·s publics sous statuts publics. L'État doit stopper sa politique d'austérité absurde avec une baisse dogmatique des emplois publics et procéder à des embauches massives de fonctionnaires et ouvrier·e·s d'État pour répondre aux besoins du service public routier. Des moyens humains sont impératifs pour l'exercice des missions dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales mais aussi pour la mise en sécurité des usager·e·s.

**Alors, pour en finir avec ces politiques d'austérité budgétaire, et rendre à nouveau attractives nos missions et la Fonction publique, pour une amélioration significative et pérenne du niveau de rémunération des personnels et pour reconnaître leurs qualifications, il est indispensable :**

- De procéder à des mesures de revalorisation immédiate et significative de la valeur du point d'indice, devant trouver sa traduction immédiate dans le PLF de 2021, ainsi que des pensions de retraites ;
- De revaloriser les carrières et les grilles de rémunération de tou·te·s les agent.es de la Fonction publique ;
- Et enfin, d'instaurer des mesures fortes en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes en actionnant le levier de la valeur du point plutôt que la part aléatoire de la rémunération qui, de manière constante joue en la défaveur des femmes. L'urgence est aussi la reconnaissance des qualifications acquises dans les filières à prédominance féminine avec un budget dédié à la revalorisation des grilles indiciaires.

Les élus CGT au CT de la DIR Ouest